

DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 20 octobre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 20 octobre 2023 à 18 heures, selon convocation du 12 octobre 2023.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD Olivier BLONDET, Adjoint. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Odile POTARD et Chantal LECHOPIER conseillères municipales.

Était représentée : Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Michel ROUSSEAU

Était absente excusée : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Mesdames Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Intervention de Monsieur Jacques de La Salle, Vice-Président en charge de l'environnement

Monsieur de La Salle présente aux membres du conseil le fonctionnement et le financement de la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des éco-points, des déchèteries et du traitement de l'ensemble des déchets.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées vers les stations de transit gérées par le SYDED puis envoyées à la centrale de Limoges Métropole où elles sont brûlées.

Monsieur de La Salle rappelle le montant total du budget de la redevance des ordures ménagères et la répartition des charges, il rappelle les tarifs 2023 fixés par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022 et évoque avec les élus le futur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés visant à une réduction des déchets et du gaspillage, (pour information en 2022, 225 kilos/habitant/an ont été collectés). En 2024, les poubelles ménagères ne devraient plus contenir de bio déchets.

Dès 2026 la collecte des ordures ménagères serait basée sur l'apport volontaire, des colonnes destinées à recevoir les ordures ménagères pourraient être installées sur les sites des éco-points et le ramassage de celles-ci ne serait plus effectué porte à porte.

Après de nombreux échanges avec les membres du conseil, Monsieur Jacques de La Salle termine son intervention à 19 heures.

I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 15 septembre 2023 est ainsi arrêté.

ORDRE DU JOUR

* Intervention de Monsieur Jacques de La Salle, Vice-Président en charge de l'environnement.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023
- Avenant à la convention d'adhésion à l'ATEC en matière informatique
- Approbation du rapport de la CLECT
- Actualisation des tarifs eau assainissement au 1^{er} janvier 2024
- Demande de prime à l'installation
- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles
- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal (Châteauponsac)
- Cotisation 2024 au Comité des Œuvres Sociales
- Modification des statuts du SIDEPA et désignation de deux représentants suppléants
- Décision modificative N°2/2023 sur le Budget primitif principal
- Questions diverses

II- Ordre du jour :

Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

III- Avenant à la convention d'adhésion à l'ATEC en matière informatique

Le Maire informe le conseil que par délibération du 31 mars 2012, la commune a décidé de souscrire au volet informatique. L'avenant proposé a pour objet de déterminer la nature des missions confiées par la commune à l'ATEC, ainsi que les modalités d'intervention et conditions de réalisations en matière informatique.

Le montant de la cotisation 2023 pour les missions énumérées dans l'avenant est de 1 424,80 €, (assistance et conseil : 320.80 € et mise à disposition de logiciels 1 104.00 €)

Ce montant sera révisé chaque année. Après avoir entendu les termes de l'avenant, le conseil municipal approuve à 10 voix POUR l'avenant et autorise le Maire à le signer.

IV- Approbation du rapport de la CLECT

Le Maire présente le rapport de la CLECT au conseil et l'informe que le montant des attributions de compensation pour notre commune reste inchangé pour l'année 2024, soit 23 045 €.

Le conseil approuve le rapport à 10 voix POUR.

V --Actualisation des tarifs eau assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024

Le Maire propose au conseil de conserver les tarifs appliqués en 2023

-30 € abonnement compteur (part fixe communale)

- 1,15 €/m³ pour l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, le Conseil décide de ne pas changer les tarifs pour l'année 2024.

VI - Demande de prime à l'installation

Le Maire soumet au conseil une demande d'aide à l'installation déposée en mairie par des nouveaux arrivants au village du Petit Montméraud.

Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier et constaté que toutes les conditions étaient réunies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à l'unanimité des membres présents et représentés il autorise le Maire à mandater la somme de 2 500 € au demandeur.

VII- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 195 €

Le conseil à 10 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.

VIII- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal (Châteauponsac)

Le Maire présente au conseil une demande de subvention de la part du collège Louis Timbal pour le financement de voyages scolaires des élèves domiciliés sur notre commune. Deux familles sont concernées. Après discussion, le conseil Vote à 9 voix POUR, (Monsieur Thibaud, ne participe ni au débat ni au vote, son fils étant concerné par cette demande).

IX- Cotisation 2024 au Comité des Œuvres Sociales

Après avoir rappelé au Conseil municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne. Il est proposé à notre Collectivité de voter les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2024 (Adopté en AG du 22 mai 2023 à 14 H).

Part patronale : 0,85 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 145 € / agent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 10 voix POUR les montants des cotisations dues au COS pour l'année 2024.

X--Modification des statuts du SIDEPA et désignation de deux délégués suppléants

Le Maire informe le conseil que les statuts du SIDEPA sont modifiés, notamment l'article 5 suite à la désignation de deux délégués suppléants par commune membre du SIDEPA. Il rappelle au conseil que Messieurs Vincent Thibaud et Olivier Blondet sont délégués titulaires.

Le conseil à 10 voix POUR accepte la modification des statuts du SIDEPA et désigne Messieurs Michel Rousseau et Didier Baige délégués suppléants.

XI – Décision modificative N°2/2023 sur le budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après sur le budget principal.

Sections	Chapitres	Articles	Diminution de crédits	Ajout de crédits
Investissement	21	21318	- 5 000 €	
		Autres bâtiments publics	- 325 €	
		Total	- 5 325 €	
	10	10222 FCTVA		5 000 €
	16	165 Dépôts et cautionnement		325 €
		Total		+ 5 325 €
Fonctionnement	011	60612 Energies électricité	- 7 550€	
	65	65888 Autres charges de gestion courantes		+ 7 550 €

Les membres du conseil approuvent la décision modificative ci-dessus à 10 voix POUR.

XII- Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*Rentrée rurale de 1000 cafés

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la journée du samedi 14 octobre 2023 qui s'est déroulée aux Saveurs de Dompierre. Des élus de Nouvelle-Aquitaine, ont rencontré la municipalité représentée par Monsieur le Maire et Madame Marie-Paule Willems, les responsables de 1 000 cafés les gérants, Yann et Stéphanie, des fournisseurs, des producteurs locaux pour découvrir le concept, les différentes phases du projet de notre commerce multiservices « de l'achat du bâtiment jusqu'à l'ouverture du commerce » et aussi pour se familiariser avec le réseau 1000 cafés porté par le groupe SOS.

***CAUE**

Le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le lundi 16 octobre à la mairie en présence d'élus, de Madame Théty et de Monsieur Enbiri représentants du CAUE.

Cette réunion était organisée dans le but d'étudier le réaménagement du centre bourg.

A l'issue de la réunion, il est prévu avec les représentants du CAUE, une visite des lieux pour établir un diagnostic sur les possibilités et l'accompagnement sur ce futur projet.

Le Maire propose de prévoir une réunion de travail avec les élus avant le prochain conseil municipal

La réunion est fixée le vendredi 10 novembre 2023 à 18 heures.

***Energies renouvelables**

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche sollicitant les communes pour fournir les zones où elles ne souhaiteraient pas voir s'appliquer le dispositif de la loi d'accélération des ENR. Après discussion, le conseil ne souhaite pas délibérer sur ce point.

***Eglise**

Un problème de moisissures au niveau de l'intérieur de l'église ayant été signalé à la mairie, Monsieur le Maire et Monsieur Rousseau se rendront sur place.

Intervention de Monsieur Rousseau

*** circulation des camions sur la voie communale N°16**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu'un camion ayant emprunté la voie communale N°16, route de Saint-Sornin-Leulac, s'est retrouvé bloqué au niveau du virage du Moulin du Château, il propose de prendre un arrêté pour interdire la circulation aux camions de + de 19 tonnes (sauf desserte locale), en concordance avec la commune de Saint-Sornin-Leulac.

Le secrétariat est en charge de contacter la mairie de Saint-Sornin-Leulac.

Intervention de Madame Willems

***Gîte rural**

Madame Marie-Paule Willems informe le conseil qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux au gîte rural, les volets de la chambre, façade arrière sont vétustes et la porte d'entrée serait à peindre.

Le conseil valide ces travaux d'entretien. Madame Willems est en charge de ce dossier.

***Plan d'eau des jonchères**

Madame Willems rappelle au conseil que le pisciculteur devait effectuer une livraison de poissons gratuite en compensation de la perte de poissons lors du précédent réempoissonnement.

Le conseil suggère d'attendre que le niveau d'eau de l'étang remonte.

Le Maire propose de fixer la prochaine réunion de conseil, le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes